

Si donc la Commission n'a pas exercé de pouvoirs administratifs, c'est parce que le gouverneur en conseil ne lui en a pas assignés.

L'hon. M. ROGERS: C'est exact.

L'hon. M. STEVENS: Le Gouvernement doit donc assumer toute la responsabilité d'un manquement à cet égard. Mais ce n'est pas tout.

Sur la recommandation du ministre, le gouverneur en conseil peut faire, modifier ou abroger les arrêtés et règlements et prescrire les formules qui peuvent être jugées utiles pour exécuter les objets de la présente loi ou pour en assurer la bonne administration par la Commission ou par ses officiers ou employés.

Les honorables députés de même que la grande majorité de la population canadienne ont certainement compris que la nouvelle commission instituée deux ans passés devait constituer, de la part du Gouvernement et de la Commission elle-même, de concert avec les provinces et les municipalités, une tentative de résoudre ces problèmes, d'examiner les causes du chômage ainsi que les remèdes à apporter au chômage et au marasme agricole. Il ne suffit guère de déclarer à la Chambre, après deux ans d'expérience: "Eh bien, notre commerce extérieur a progressé." Sous ce rapport le ministre se montre au moins logique, je dois le reconnaître, puisque depuis deux ans il persiste à voir, tout comme aujourd'hui, dans notre commerce extérieur, la solution des problèmes économiques du Canada. Je le signalais il y a deux ans, et je le déclare de nouveau aujourd'hui, si le commerce extérieur a du bon, et beaucoup, il ne résoudra jamais, ni chez nous ni dans aucune autre démocratie, les problèmes économiques domestiques. Pourquoi répéter aux 50,000 cheminots et plus qui ont perdu leurs emplois ces dernières années qu'ils ont des chances, puisque le commerce extérieur progresse, d'être remis au travail. Le fléchissement du commerce extérieur ne compte pas pour beaucoup dans l'intensité du chômage, parce que depuis quelques années le chômage parmi ces employés, accéléré sans doute par les commandes d'unités plus importantes de voitures à moteur dans les usines de construction de locomotives, est en grande partie l'effet des changements apportés dans les modes de transport et de l'augmentation dans le nombre des automobiles; or, on ne leur laisse entrevoir aucune autre solution à leurs difficultés que l'expansion de notre commerce extérieur.

M. GOLDING: Que leur a promis l'honorable député lui-même pendant les cinq années qu'il a fait partie du gouvernement? Quels espoirs leur a-t-il fait caresser?

L'hon. M. STEVENS: Si le Gouvernement et la population avaient tenu compte de mes avertissements, ils ne s'en porteraient que

mieux actuellement; mais ils n'en ont tenu nul compte. Je réitérerai ce que je disais avant les dernières élections, ce que je disais lorsque je faisais partie du cabinet et après en être sorti.

M. GOLDING: Que l'honorable député le dise immédiatement.

L'hon. M. STEVENS: C'est ce que je me propose de faire, si l'honorable député veut bien m'en laisser le loisir. La cause du chômage de cinquante, soixante ou même soixante-dix mille cheminots ne se trouve pas dans le fléchissement du commerce extérieur, mais dans les changements survenus dans les conditions économiques, changements que l'on a totalement oublié de considérer en l'occurrence.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député pourrait-il contester que l'augmentation de l'emploi depuis deux ans dans les chemins de fer ne soit surtout l'effet de l'amélioration du commerce extérieur?

L'hon. M. STEVENS: Les conditions se sont améliorées.

L'hon. M. ROGERS: Et pour cette raison même.

L'hon. M. STEVENS: Parce que le gouvernement canadien a versé des millions de dollars, moitié au Pacifique-Canadien et moitié au National-Canadien, pour placer des milliers d'ouvriers à l'entretien des voies. J'étais alors très en faveur de cette mesure, mais il s'agissait d'une mesure de secours, et près de six millions de dollars furent affectés aux secours; mais ce n'était pas là une solution du problème.

Le ministre parlait de la situation de nos jeunes gens et c'est le côté intéressant et séduisant de son discours aussi bien que du rapport. Mais voyons ce qui en découle en réalité. Ce ne sera pas ma faute si l'on dit que je rapetisse la question de l'aide à la jeunesse. Je l'approuve sans réserve, et cela depuis quelques années; j'ai constamment préconisé cette mesure et je félicite le ministre et la Commission de ce qu'ils ont accompli. Mais ils n'ont fait qu'un ou deux pas dans la direction qu'ils devraient suivre depuis longtemps et jusqu'ici ils n'ont fait que s'attarder sur le seuil. Pendant le discours du ministre, je lui ai demandé de nous citer des chiffres au sujet des jeunes qui suivaient alors des cours de formation, à quoi il répondit que le total était de 28,000, chiffre plutôt imposant, mais examinons les statistiques de plus près. Plus tard, il me cita d'autres chiffres indiquant que 2,102 jeunes gens avaient été mis à l'ouvrage dans les industries minière et forestière et il